

*REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU PUY DE DOME*

**PROCES VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU Mardi 25 Mars 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et les vingt-cinq mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Laurent BERNARD, maire.

Date convocation : 13 mars 2025

Présents : Laurent BERNARD - René CHAZAUD - Gérard DIF - Gisèle JUILLARD - Martine MARION - Gaëtan GOUTTEBROZE

Représentés : Dylan MATHIEU représenté par Laurent BERNARD

Absente : Léa GREGOIRE – Agnès MARION

Secrétaire de séance : Gérard DIF

Le compte rendu de la séance du mardi 11 février 2025 est approuvé à l'unanimité.

Objet : Vote des taux d'imposition 2025

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil municipal la notification des bases d'imposition prévisionnelles pour 2025. Il propose au Conseil de conserver les taux en vigueur et l'invite à délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire,

- **DECIDE** de maintenir les taux actuels, soit :

- Taxe foncière bâtie : 35.92 %
- Taxe foncière non bâtie : 52.73 %
- Taxe d'habitation : 9.44 %

Objet : vote des subventions 2025 aux associations

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il convient d'attribuer les subventions aux associations pour l'année 2025.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** d'octroyer les subventions comme suit :

SAINT-DONAT ANIM'S	1 500.00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE	1 200.00 €
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES	500.00 €
COMITE DE JUMELAGE	500.00 €
CLASSE THEATRE COLLEGE LA TOUR D'AUVERGNE	100.00 €

Objet : subvention du budget eau/assainissement au budget de la commune pour participation à la rémunération du personnel et frais divers

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** que la somme de 30 200 €uros sera versée par le budget de l'eau/assainissement au budget principal de la commune pour participation à la rémunération du personnel technique qui assure l'entretien du réseau d'eau, le relevé des compteurs, les réparations des fuites et du personnel

administratif (saisie des index des compteurs, facturation aux usagers, préparation des dossiers de subventions, déclaration des redevances auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne...);

- **DECIDE** que la somme de 10 000 €uros sera versée par le budget de l'eau/assainissement au budget principal de la commune pour participation aux frais divers.

Objet : tarifs de l'eau et de l'assainissement

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que des travaux sur le réseau d'eau potable vont être réalisés prochainement sous réserve d'attribution des subventions demandées. Pour pouvoir anticiper le financement de ces travaux, il s'avère nécessaire de revoir les tarifs de l'eau et de l'assainissement afin de pouvoir bénéficier de subventions de la part de l'agence de l'eau.

Monsieur le Maire propose une augmentation de 0.10cts d'€uros par mètre cube facturé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** que les nouveaux tarifs applicables pour l'eau seront les suivants :

- Abonnement principal : 45 €uros

- Abonnements suivants : 8 €uros

- Vente de l'eau à 1.15 €uros le m3 pour la tranche allant de 0 à 1 000 m3

- Vente de l'eau à 0.90 €uros le m3 pour la tranche au-delà de 1 000 m3

Ces nouveaux tarifs s'appliquent sur les consommations de 2025 qui seront facturées en 2026.

- **DECIDE** que les nouveaux tarifs applicables pour l'assainissement seront les suivants :

- Abonnement : 30 €uros

- Redevance sur la consommation d'eau à 1.15 €uros le m3 sans plafond

Ces nouveaux tarifs s'appliquent sur les consommations de 2025 qui seront facturées en 2026.

Objet : vote du budget primitif 2025 - budget PRINCIPAL

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget PRINCIPAL de l'exercice 2025 de la Commune de Saint-Donat

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE à la majorité des membres présents

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget PRINCIPAL de la Commune de Saint-Donat pour l'année 2025 présenté par Monsieur le Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

- 609 500.00 €uros pour la section de fonctionnement,

- 1 260 650.00 €uros pour la section d'investissement.

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	169 350.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	183 498.61
65	Autres charges de gestion courante	50 900.00
67	Charges spécifiques	1 000.00

66	Charges financières	17 050.00
023	Virement à la section d'investissement	184 337.39
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 100.00
68	Dot. aux amortissements et prévisions	264.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		609 500.00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, vente	70 700.00
73	Impôts et taxes	6 998.61
731	Fiscalité locale	145 000.00
74	Dotations et participations	134 760.00
75	Autres produits de gestion courante	17 530.00
76	Produits financiers	10.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	234 501.39
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		609 500.00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	130 897.58
001	Solde d'exécution section investissement	87 393.75
166	Mobilier et travaux divers sur bâti	29 161.64
216	Diagnostic préalable travaux église	18 201.98
223	Rénovation bâtiments communaux	322 995.05
225	Réhabilitation Maison Alphonsine	7 000.00
226	Travaux école	65 000.00
227	Travaux restauration de l'Eglise	600 000.00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		1 260 650.00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	62 500.00
021	Virement de la section de fonctionnement	184 337.39
024	Produits des cessions d'immobilisations	4 393.75
040	Opération d'ordre 040	3 100.00
216	Diagnostic préalable travaux église	21 186.00
223	Rénovation bâtiments communaux	308 021.85
226	Travaux école	38 022.01
227	Travaux de restauration de l'Eglise	599 500.00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 260 650.00

Objet : vote du budget primitif 2025 - budget EAU ET ASSAINISSEMENT

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget EAU et ASSAINISSEMENT de l'exercice 2025 de la Commune de Saint-Donat

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE à la majorité des membres présents

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget EAU et ASSAINISSEMENT de la Commune de Saint-Donat pour l'année 2024 présenté par Monsieur Le Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

- 170 250.00 €uros pour la section de fonctionnement,
- 1 107 500.00 €uros pour la section d'investissement.

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	54 492.64
012	Charges de personnel, frais assimilés	30 200.00
014	Atténuation de produits	35 500.00
042	Opérations d'ordre 042	33 203.00
65	Autres charges de gestion courante	1 000.00
66	Charges financières	3 434.36
67	Charges exceptionnelles	5 000.00
68	Dot. Amortis, dépréciation, provisions	2 420.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		170 250.00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	88 937.35
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	14 000.00
70	Vente eau	86 849.65
75	Produits exceptionnels	565.00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		170 250.00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	7 615.07
040	Opération d'ordre 040	13 581.00
041	Opération d'ordre 041	10 390.80
12	Travaux divers	5 000.00
17	Travaux réseau et PPI	12 413.13
27	Renouvellement conduite du captage	957 452.95
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		1 107 500.00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
001	Solde d'exécution section d'investissement	96 435.25
040	Opération d'ordre 040	33 203.00
041	Opération d'ordre 041	10 390.80
27	Renouvellement conduite du captage	967 452.95
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 107 500.00

Objet : vote du budget primitif 2025 - budget LOTISSEMENT

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget LOTISSEMENT de l'exercice 2025 de la Commune de Saint-Donat

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE à la majorité des membres présents

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget LOTISSEMENT de la commune de Saint-Donat pour l'année 2025 présenté par Monsieur le Maire,

La section de fonctionnement s'élève à :

- 95 958.38 €uros pour les dépenses de fonctionnement,
- 125 077.81 €uros pour les recettes de fonctionnement

La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses et s'élève à 174 916.76 €uros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
042	Opération d'ordre 042	95 958.38
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		95 958.38

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
042	Opération d'ordre 042	95 958.38
002	Résultat de fonctionnement reporté	29 119.43
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		125 077.81

SECTION D'INVESTISSEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
040	Opération d'ordre 040	95 958.38
001	Solde d'exécution section d'investissement	78 958.38
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		174 916.76

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	78 958.38
040	Opération d'ordre 040	95 958.38
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		174 916.76

Objet : résultat de la consultation des électeurs de la section de Caux - scrutin du samedi 22 février 2025

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération DE_056_2024 en date du 12 novembre 2024 statuant sur le projet d'acquisition d'une parcelle sur la section de Caux (section E - n° 221 d'une superficie d'environ 110m2) par Madame et Monsieur Olivier JANOT domiciliés Rue des Chaumes 16730 FLEAC et porte à sa connaissance les résultats de la consultation des électeurs de la section de Caux du samedi 22 février 2025 : 8 inscrits - 8 votants - 8 oui - 0 non.

Monsieur Le Maire, suite au vote favorable des électeurs de la section, propose de vendre cette parcelle de terrain sectional à Madame et Monsieur Oliver JANOT et invite le Conseil Municipal à délibérer.

- **Considérant** que cette parcelle a toujours été entretenue par la famille JANOT ;
- **Considérant** que cette parcelle jouxte la parcelle section E - n° 121 dont ils sont propriétaires ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** la vente de la parcelle de terrain de la section de Caux cadastrée section E - n° 221 d'une surface de 110 M2 à Madame et Monsieur Oliver JANOT ;
- **RAPPELLE** que le prix de vente du terrain est fixé à 1,50 € le m2 pour les 1500 premiers mètres carrés et à 0,50 € pour les mètres carrés suivants ;
- **PRECISE** que tous les frais de cette aliénation seront à la charge des acquéreurs (frais de géomètre pour document d'arpentage, frais notariés...) ;
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette vente.

Objet : ZAER : nouvelle délibération suite au retour de la DDT et du Parc des Volcans.

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° DE_2024_052 définissant les ZAER pour la commune de SAINT DONAT suite à un échange avec les services de la DDT et les services du Parc des Volcans, il convient de prendre une nouvelle délibération.

Conformément à la loi, une consultation du publique a été organisé le 17 octobre 2024 lors d'une réunion qui s'est tenue à la Mairie de Saint DONAT. Lors de cet échange il s'est avéré que plusieurs agriculteurs sont intéressés pour des projets de bâtiments photovoltaïques ainsi que divers particuliers pour la pose de panneaux photovoltaïques sur le toit de leur domicile.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les zones situées sue le périmètre de classement PNR des volcans d'Auvergne ont été réalisés en concertation avec le syndicat mixte gestionnaire du parc. En date du 18 décembre 2024, le gestionnaire a été consulté pour avis. Le gestionnaire n'a pas répondu dans un délai raisonnable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents valide les ZAER comme indiqué dans la liste ci-dessous :

Nom du projet	TYPE et FILIERE ENERGETIQUE	N° parcelles
Projet photovoltaïque Gérard DIF	Solaire photovoltaïque	- B 30
Microcentrale hydro électrique	Hydroélectrique	- N 68
Bâtiment POMMIER	Solaire photovoltaïque	- H 230
Bâtiment à ESPINASSADE	Solaire photovoltaïque	- I 69
Bâtiment agricole SUCHERE	Solaire photovoltaïque	- K 198
Bâtiment agricole SUCHERE 2	Solaire photovoltaïque	- I 49
Nouveau bâtiment ESPINASSADE	Solaire photovoltaïque	- I 69
Bâtiment BERNARD Cyril	Solaire photovoltaïque	- O 363
Bâtiment POMMIER 2	Solaire photovoltaïque	- H 326
POMMIER nouveau bâtiment	Solaire photovoltaïque	- H 278
Bâtiment BERTINET	Solaire photovoltaïque	- G 81
Bâtiment BERTINET 2	Solaire photovoltaïque	- G 83

Objet : Vente Maison « Alphonsine »

Monsieur le Maire indique aux élus qu'une personne s'est manifestée pour l'acquisition de la maison « Alphonsine ».

Etant donné l'état de délabrement avancé de ce bâtiment, Mr le Maire propose aux élus de répondre favorablement à cette demande.

Il propose de fixer un prix de vente qui permet à minima de couvrir les frais engagés.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents le Conseil Municipal valide la vente de la maison « Alphonsine ».

Le Maire,

Le Secrétaire de Séance,

Laurent BERNARD.

Gérard DIF.



La séance est levée à 22h00.